

## Déclaration d'objectifs budgétaires

### Transformation du bâtiment Petite Enfance et perspectives environnementales

#### 1. Objectif général de la transformation du bâtiment

La transformation du bâtiment de la Maison des Enfants constitue un enjeu prioritaire dans la préparation du DOB. Elle vise à :

- Améliorer la qualité du service rendu aux familles, aux enfants et aux professionnels.
- Accompagner l'accroissement de l'activité, notamment avec l'ouverture du multi-accueil et l'évolution des missions du RPE.
- Incrire le bâtiment dans une démarche environnementale exigeante, indispensable pour accéder à certaines subventions et garantir une qualité d'accueil durable.

Ces travaux devront être conduits en lien étroit avec le CAUE, afin de définir un projet cohérent, fonctionnel et lisible à long terme. Il existe un label écolo crèche qu'on peut obtenir avec l'accompagnement de l'organisme Label Vie qui donne droit à des subventions supplémentaires

#### 2. Amélioration de la qualité d'accueil et d'usage du bâtiment

La transformation permettra :

- Une meilleure organisation des espaces pour le multi-accueil et pour le RPE.
- Une circulation plus fluide entre les espaces enfants, les zones d'accueil familles, les bureaux et les espaces techniques.
- Une mise en conformité renforcée (sécurité, accessibilité, ergonomie).
- Une plus grande cohérence pédagogique : cohésion des espaces, continuité éducative, qualité de l'environnement quotidien pour les enfants.

#### 3. Réorganisation et renforcement du Relais Petite Enfance (RPE)

Actuellement, les locaux du RPE ne permettent pas d'assurer les missions dans de bonnes conditions. La transformation doit viser :

- Un espace dédié clairement identifié, intégré dans la Maison des Enfants.
- La possibilité de proposer davantage d'ateliers d'éveil, des temps de formation, d'information collective et d'accompagnement individuel.
- Une meilleure capacité d'accueil des assistants maternels et des familles.
- Un lieu plus adapté aux missions futures du RPE, telles qu'anticipées dans la prochaine CTG.

#### **4. Accompagnement de l'accroissement de l'activité du multi- accueil**

Avec l'ouverture du multi- accueil :

Il est nécessaire d'adapter le bâtiment pour accueillir plus d'enfants, dans de meilleures conditions.

La réflexion doit intégrer la possibilité d'un écolabel crèche à moyen terme :

- Qualité de l'air intérieur,
- Choix des matériaux,
- Gestion du bruit,
- Espaces verts et continuité sensorielle,
- Optimisation de la luminosité naturelle.

L'organisation des espaces devra soutenir le fonctionnement collectif et familial, en garantissant confort, sécurité et accessibilité.

#### **5. Démarche environnementale et sobriété énergétique**

La Maison des Enfants doit être repensée pour réduire son impact environnemental et optimiser son fonctionnement :

- Raccordement au réseau de chaleur communal, actuellement non utilisé par le bâtiment.
- Amélioration de l'isolation, des menuiseries, de la ventilation.
- Choix de matériaux respectueux de la santé et de l'environnement.
- Réduction de la consommation énergétique globale.
- Optimisation de la gestion des ressources (eau, chauffage, éclairage).

Ces éléments sont essentiels pour :

- Obtenir des subventions (environnement, rénovation énergétique, qualité d'accueil).
- Répondre aux standards actuels de la petite enfance.
- Préparer un fonctionnement durable et maîtrisé des coûts futurs.

## 6. Étapes à prévoir avec le CAUE et Label Vie pour le DOB

- Finaliser le diagnostic technique et les scénarios d'aménagement.
- Définir une programmation pluriannuelle des investissements adaptée aux priorités (sécurité, environnement, qualité d'accueil, RPE, multi-accueil).
- Intégrer les premières tranches de travaux dans le DOB, avec une trajectoire à 3 ou 5 ans.
- Prévoir un calendrier de mise en œuvre cohérent avec l'ouverture du multi-accueil.

## 7. Démarche environnementale globale et coordination interservices

Dans le cadre de la Déclaration d'objectifs budgétaires, il apparaît nécessaire d'inscrire une réflexion environnementale globale, transversale à l'ensemble des services municipaux.

L'objectif est d'engager une démarche structurée, visible et partagée, permettant de :

- Renforcer la cohérence des actions environnementales au sein de la collectivité ;

- Améliorer l'efficacité des pratiques (ex. gestion du linge, traitement et tri des déchets, achats responsables, qualité de l'air, entretien des espaces) ;
- Permettre à chaque agent d'être acteur d'une démarche claire et consciente, et non dans un fonctionnement diffus ou non formalisé ;
- Identifier les projets pouvant être intégrés à cette trajectoire, tout en laissant l'arbitrage final à la prochaine municipalité : la poursuite des réunions transversales comme le World café qui a eu lieu cette année, constituerait un appui utile pour approfondir ces pistes et consolider collectivement les orientations à proposer à la prochaine municipalité.

Il serait par ailleurs pertinent de prévoir, dans le DOB, une ouverture budgétaire dédiée pour structurer progressivement cette démarche environnementale transversale et durable.

## 8. Remarque complémentaire – équipement mobilité

Dans le cadre du multi- accueil, une réflexion doit être engagée sur :

L'acquisition d'un véhicule de service pour les déplacements professionnels (sorties, visites chez les assistantes maternelles, logistique).

Ce besoin vise à garantir une égalité de conditions de travail, notamment pour les assistantes maternelles qui ne disposent pas de véhicule, afin que cela ne constitue pas un frein au recrutement.

Cette note pourra être complétée par les estimations budgétaires dès que le CAUE aura finalisé les propositions architecturales et que les premiers arbitrages auront été posés. Par ailleurs, la démarche de labellisation environnementale « écolo crèche », pour laquelle Label Vie peut accompagner le projet, ouvre droit à un bonus spécifique lors du montage du projet ainsi qu'à des subventions supplémentaires en phase de fonctionnement dès lors que la structure est labellisée, ce qui justifie son intégration dans la trajectoire budgétaire.